

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-73

Projet « Petits Gradins »

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4	0	0	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

CODE PROJET : 7200 Partenariat Réseaux Grand Public / 8100 Partenariats Réseaux – Culture

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 24 – Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 – Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 – Concevoir un programme éducatif territorial

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

Contrat de Parc 2023 – 2026 : FICHE ACTION N°6.2 : ACTIONS EDUCATION AU TERRITOIRE

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la mise en œuvre du projet « Petits Gradins » s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment aux titres des mesures 24, 32, 35 et 37 de la Charte de Parc 2018-2033.

Contexte :

Dans le cadre de ses missions culture et éducation au territoire, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) accueille et programme des spectacles, contes, conférences... en salle et en extérieur.

La construction d'équipements légers, tels que les « Petits Gradins » (modèle déposé) apporterait une plus-value à de nombreux projets. Par ailleurs, ce type d'équipement représente un gain au site de la maison du Parc comme support d'accueil des publics.

Description du projet :

En qualité de centre de ressources pour les Arts de la rue et de l'espace public, Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public de Bretagne, a souhaité mettre à disposition des équipes artistiques et des programmateurs son expertise en matière d'accueil des publics lors de manifestations artistiques en espace public.

Aussi depuis une trentaine d'années, Le Fourneau utilise une installation technique démontable, dénommée « Petits Gradins », afin d'optimiser les conditions d'accueil des publics lors de rendez-vous artistiques en espace public. Cet objet est né d'une nécessité pour les artistes, notamment en itinérance, d'être autonomes afin de permettre à leurs publics de s'asseoir suffisamment confortablement, à partir d'une installation technique très simple (à construire, à transporter et à mettre en œuvre).

Cette installation réunit les valeurs ajoutées suivantes :

- Facilité et rapidité d'installation et de démontage. Les modules peuvent être installés par 2 personnes en 30 minutes.
- Faible coût de construction (construction de facture assez rudimentaire et par conséquent sans fragilité remarquable) et donc un très faible coût d'exploitation.
- Importante capacité d'assises et donc optimisation des conditions d'accueil du public devant les propositions artistiques.

L'aménagement de cette installation « Petits Gradins » doit permettre d'organiser :

- Un espace de spectateurs assis devant, et en rapport frontal avec le spectacle, la conférence...
- Un nombre de spectateurs assis sur l'installation « Petits Gradins ». La construction de 11 modules permettra d'accueillir **88 personnes assises**.
- Un nombre de spectateurs debout derrière cette installation « Petits Gradins ».

Le Fourneau met à disposition une notice comprenant les plans pour la construction des « Petits Gradins » et du chariot de stockage et de transport. Ce modèle est homologué par un bureau de contrôle.

La commande du PNR ML stipulerait un approvisionnement en essence locale (épicéa ou douglas) afin de promouvoir la construction bois et une provenance en circuit court comme préconisée dans la Charte forestière de territoire. Le PNR ML pourrait ainsi communiquer sur cette réalisation en ce sens.

Quelques illustrations du kit « Petits gradins » :

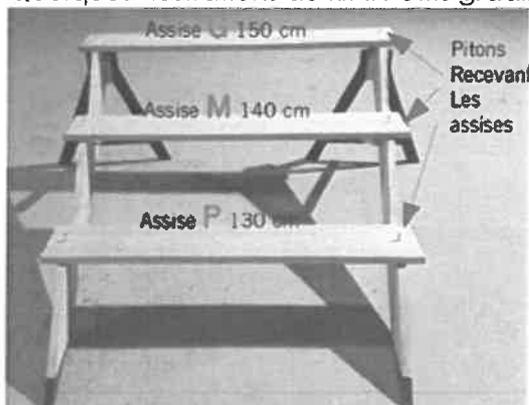


Figure 1 : un module du kit à gauche, l'ensemble du kit sur son chariot de transport à droite

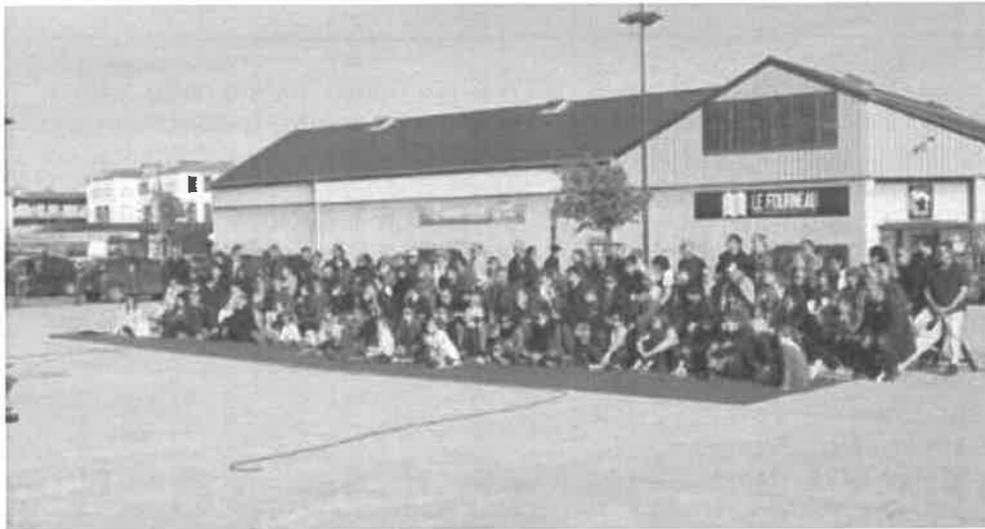


Figure 2 : Disposition du public sur un kit installé

Plan de financement prévisionnel :

Le montant estimé de construction de 11 modules de « Petits Gradins » et d'un chariot de stockage/transport est de 3 000 € TTC, en raison de l'augmentation récente du coût des matières premières et de l'obligation d'un bois d'une essence locale, le montant prévisionnel est relevé à 3 500 € TTC.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Construction des « petits gradins », 11 modules, et d'un chariot de stockage/transport	3 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine / Contrat de Parc (50%)	1 750 €
		Autofinancement PNR(50%)	1 750 €
Total	3 500 €	Total	3 500 €

Notons qu'en cas de location à des tiers sur le territoire, la part d'autofinancement pourra rapidement être couverte.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de procéder à l'acquisition de 11 modules de petits gradins et d'un chariot de stockage et transport ;
- de procéder à une consultation en vue de la construction de « Petits Gradins » en bois d'une essence locale sur le modèle du Fourneau ;
- d'offrir la possibilité aux communes et associations du territoire de bénéficier gracieusement d'un prêt par an ;
- de mettre en place un système de location des « Petits Gradins » pour les communes et associations du territoire et alentours (au-delà de la mise à disposition annuelle gratuite) ainsi que les collectivités et associations hors territoire PNR ML.
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder à l'acquisition de 11 modules de petits gradins et d'un chariot de stockage et transport ;
- de procéder à une consultation en vue de la construction de « Petits Gradins » en bois d'une essence locale sur le modèle du Fourneau ;
- d'offrir la possibilité aux communes et associations du territoire de bénéficier gracieusement d'un prêt par an ;
- de mettre en place un système de location des « Petits Gradins » pour les communes et associations du territoire et alentours (au-delà de la mise à disposition annuelle gratuite) ainsi que les collectivités et associations hors territoire PNR ML.

- d'autoriser le Président à :

- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 08.12.23 Et qu'elle a été affichée le 08.12.23

REÇU LE

08 DEC. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Page 5 / 5



